

# LA FRANCE ET L'OTAN

## RAPPEL FACTUEL

---

□ **4 mars 1947** : signature à Dunkerque entre la France et la Grande-Bretagne d'un traité d'alliance et d'assistance mutuelle. Ils sont rejoints en 1948 par la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Avec les prémices de la guerre froide ces 5 pays entament des négociations transatlantiques avec les Etats-Unis et le Canada afin d'obtenir leur concours dans le cadre de la protection de leur sécurité.

□ **4 avril 1949** : signature à Washington du **traité de l'Atlantique Nord** qui institue l'Alliance atlantique. 10 pays européens sont signataires : Belgique, Danemark, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni, ainsi que les Etats-Unis et le Canada.

La clause d'assistance mutuelle en cas d'agression d'un des membres contenue dans l'article 5 est une base de notre politique de sécurité, elle a été activée une fois : lorsque les Etats-Unis ont subi les attaques terroristes du 11 septembre 2001, alors même qu'elle avait toujours été vue comme la garantie des Américains vis-à-vis des Européens. Il faut bien le comprendre c'est cet article qui rassure nos partenaires européens et motive en grande partie leur demande à adhérer à l'Alliance.

□ 1952 : Entrée de la Grèce et de la Turquie

□ 1955 : Entrée de la République fédérale d'Allemagne

□ **7 mars 1966** : Le général [de Gaulle](#) annonce officiellement l'intention de la France de se retirer de la structure militaire de l'OTAN. C'est l'**aboutissement d'un long processus** entamé dès le lendemain du retour au pouvoir du Général de Gaulle en 1958 (mémoire où il demande une direction tripartite de l'Alliance –France, US et Grande-Bretagne qui se voit accordé un refus poli).

A compter de cette date, il prend différentes mesures qui aboutiront au retrait de la France du commandement intégré : nos forces navales sont soustraites du commandement de l'OTAN en Méditerranée, refus de stockage d'armes nucléaires étrangères sur le sol national, lancement du programme nucléaire français. En janvier 1963, le chef de l'[Etat](#) refuse de voir la politique [nucléaire](#) américaine dominer l'organisation au travers de la proposition de création d'une force nucléaire multilatérale dans l'OTAN.

Ce retrait en 1966 du commandement intégré nécessite l'évacuation par les Américains de leurs bases situées sur le territoire français, à Fontainebleau et à Châteauroux notamment. Le siège de l'OTAN quitte Paris pour Mons en Belgique **La France reste membre à part entière de l'Alliance Atlantique et le Général de Gaulle réaffirme alors « la solidarité de défense ainsi établie entre 15 peuples libre d'Occident »**. Dès 1967, des accords seront signés pour organiser la coopération France-OTAN qui ne cessera de se développer.

□ 1982 : Entrée de l'Espagne

□ **A partir de 1995 : la France participe pleinement aux opérations de l'OTAN en ex-Yougoslavie**, et s'engage peu à peu dans les instances militaires de l'Alliance et s'engage dans **le processus de transformation et de réforme décidé en 1999 par l'OTAN**. Depuis cette date **la France est de nouveau présente lors des réunions des ministres de la défense et siège au Comité militaire**. Au terme de ce rapprochement, en 2002, plus de 100 Français dont deux généraux sont présents au sein de la structure militaire et la France participe à la « Force de réaction rapide » de l'OTAN. La France participe à ce jour à toutes les grandes opérations de l'OTAN (Bosnie, Kosovo et Afghanistan).

□ 1999 : Avec le démantèlement du Pacte de Varsovie, l'OTAN connaît une nouvelle vague d'adhésions: Pologne, Hongrie et République tchèque

□ 29 mars 2004 : Entrée de la Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

## LA FRANCE ET L'OTAN AUJOURD'HUI

---

□ **L'OTAN comporte 26 membres dont 21 membres de l'Union européenne.** L'Autriche, Chypre, la Finlande, l'Irlande, Malte et la Suède ne sont pas membres de l'Alliance. Il faut cependant noter que l'Autriche, l'Irlande, la Finlande et la Suède participent à l'opération conduite par l'OTAN en Afghanistan. Ces quelques chiffres démontrent à eux seuls **l'imbrication de l'OTAN avec la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).**

L'Alliance n'est pas seulement une alliance entre les pays européens et les Etats-Unis et le Canada, **c'est aussi une Alliance entre pays Européens** dont certains ont intégré l'OTAN bien avant de rejoindre l'Union.

**L'article 42, alinéa 7 du Traité de Lisbonne ne dit pas autre chose :**

« Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres. Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes **aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre** ».

□ **L'OTAN comporte 40 différents comités, la France est présente dans tous ces comités sauf deux :**

- **Le comité des plans de défense (CDP)** qui constitue « la plus haute instance décisionnelle de l'Alliance sur les questions relatives à la structure militaire intégrée ». Comme tous les autres comités de l'OTAN il fonctionne **par consensus**, il donne « des orientations aux autorités militaires de l'OTAN et supervise le processus d'établissement des plans de forces, au cours duquel sont définis les besoins militaires de l'OTAN ».

**En clair, alors que nos soldats risquent leur vie sur les théâtres d'opérations, nous ne participons pas à la structure décisionnelle qui élabore les missions dans lesquelles nous nous engageons !**

- **Le groupe des plans nucléaires (NPG)** dont les débats et compétences portent sur « une large gamme de sujets concernant la politique nucléaire, y compris la sûreté, la sécurité et la surviabilité des armes nucléaires, les système d'information et de communication, ainsi que les problème de déploiement, la maîtrise des armes nucléaires et les questions de prolifération ». L'Alliance reconnaît elle-même qu'avec la fin de la guerre froide « elle a pu réduire considérablement sa dépendance à l'égard des forces nucléaires ». **Le NPG n'impose aucune contrainte aux trois puissances nucléaires qui sont maîtres de leurs arsenaux.**

□ Avec près de **5 000 hommes engagés, la France est l'un des principaux contributeurs en terme d'effectifs (4<sup>ème</sup> contributeur en 2008).**

**Toutes ces opérations se font sous mandat de l'ONU.** En 2007, la France avait 10 fois plus d'hommes sous bannière OTAN que sous mandat UE, ce chiffre est aujourd'hui de 2.5 fois plus avec le déploiement au Tchad ou les opérations menées contre les pirates somaliens.

□ Enfin, **la contribution de la France au budget de l'OTAN représente un peu plus de 138 millions d'euros, soit 7.5% du budget total de l'OTAN.** Elle est le cinquième contributeur au budget de l'OTAN derrière les Etats-Unis (25.9%), l'Allemagne (19.2%), le Royaume-Uni (11.2%) et l'Italie (7.7%).

## LA PLEINE PARTICIPATION AU COMMANDEMENT MILITAIRE : UN LONG CHEMINEMENT

---

**La démarche du Président de la République s'inscrit dans la droite ligne de ses prédécesseurs.**

**La France, faut-il le rappeler, n'a jamais quitté l'Alliance atlantique.** Cette question n'a jamais été à l'ordre du jour, quelque soit le gouvernement et l'alternance politique.

Durant toute cette période l'attachement à notre allié américain et à nos alliés de l'Alliance ne s'est jamais démenti : c'est le sens, entre autre, des décisions prises par François Mitterrand dans le cadre de la crise des SS 20 au début des années 80.

Il est vrai aussi que **notre position particulière est difficilement compréhensible** pour certains de nos partenaires surtout chez nos alliés de l'Est issus du Pacte de Varsovie. Pour ces pays notre volonté de construire une Europe de

la Défense est parfois perçue comme destinée à créer une concurrence à l'OTAN d'où jusqu'à présent une mauvaise volonté de leur part à soutenir ce projet majeur de l'Union.

Le vrai paradoxe est de constater que l'Alliance qui s'est construite et développée en miroir et en réponse à la menace soviétique et au pacte de Varsovie n'a jamais mené d'opérations militaires avant la chute du mur de Berlin et du rideau de fer.

D'une posture défensive, l'Alliance s'est engagée depuis dans une posture plus offensive de règlement des conflits - comme c'est le cas des interventions en ex-Yougoslavie et au Kosovo- ou de protection de ce qu'elle considère comme ses intérêts de sécurité -intervention en Afghanistan dans le cadre d'une riposte au 11 septembre 2001 et à des menaces terroristes pouvant frapper n'importe lequel des Etats membres de l'Alliance-.

**C'est un changement fondamental de nature qu'il faut prendre en compte.** Parce que ces objectifs et ces valeurs sont ceux que la France défend avec conviction, **elle a participé dès le milieu des années 90 aux premières interventions mises en place par l'OTAN** : pour les premières d'entre elles il s'agissait de mettre fin à des conflits sur le sol européen.

Cet engagement constant et sans faille a restauré pour une part **la confiance de nos partenaires** aujourd'hui plus ouverts à entendre et accepter notre projet de défense européenne qui ne serait pas en concurrence avec l'OTAN mais complémentaire de l'Alliance. La nouvelle orientation donnée par le Président de la République a permis une **relance de la PESD que nous avons obtenue pendant la Présidence française de l'UE.**

Devant le constat de notre retour quasi de fait au sein de l'Alliance, la question de notre pleine participation au sein du commandement militaire se pose.

□ ***Un discours clair du Président de la République sur ce sujet :***

**Le Président de la République a clairement pris position lors de la Conférence des Ambassadeurs le 27 août 2007** « Permettez-moi ici d'évoquer un sujet qui a longtemps été tabou. Ces progrès décisifs de l'Europe de la défense que j'appelle de mes vœux ne s'inscrivent absolument pas dans une compétition avec l'OTAN. Cette Alliance atlantique, faut-il le rappeler, c'est la nôtre : nous l'avons fondée, nous en sommes aujourd'hui un des principaux contributeurs... **Je souhaite que dans les prochains mois nous avançons de front vers le renforcement de l'Europe de la défense et vers la rénovation de l'OTAN et donc de sa relation avec la France. Les deux vont ensemble. Une Europe de la défense indépendante et une organisation atlantique où nous prendrions toute notre place.** »

Il l'a répété en novembre 2007 devant le Congrès américain : qu'il « **souhaite faire évoluer la relation de la France dans l'OTAN** ».

Avant de confirmer ce débat lors du sommet de l'OTAN à Bucarest en avril 2008 « Nous avons besoin de l'OTAN et d'une défense européenne. Nous avons besoin des Etats-Unis et les Etats-Unis ont besoin d'alliés fort. **Cela ouvre la porte pour la France à une rénovation forte de ces relations avec l'OTAN** ».

□ ***Des conditions claires fixées par le Président de la République***

A l'occasion de son intervention sur la Défense et la Sécurité nationale, le 17 juin 2008, le Président de la République, soulignant les conclusions favorables de la Commission du Livre Blanc, a indiqué les principes qui devaient prévaloir à notre participation aux structures militaires de l'OTAN :

- **Liberté d'appréciation totale sur l'envoi de troupes en opérations** : ce principe est appliqué par l'OTAN en toutes circonstances, il va même plus loin puisque **chaque Etat est libre de décider du rôle de ses forces armées sur le terrain**. En Afghanistan par exemple les troupes allemandes ne sont pas combattantes contrairement à une partie des forces françaises, des Britanniques ou des Canadiens... Ce système des « caveat », (conditions) provoque d'ailleurs des difficultés en terme d'organisation sur le terrain.
- **Aucun contingent militaire de manière permanente sous commandement de l'OTAN en temps de paix.**
- **Caractère strictement national de la dissuasion nucléaire.**

**Rien dans le mode de fonctionnement de l'OTAN ne s'oppose aux respects de ces principes : les décisions au sein de l'Alliance se prennent par consensus.**

Aucun pays ou groupe de pays ne peut imposer à un autre une décision. C'est au nom de ce mode de décision que la France et l'Allemagne ont refusé lors du sommet de Bucarest le lancement du processus d'adhésion de la Géorgie et de l'Ukraine.

**Ce mode de fonctionnement est aussi valable pour les éventuelles opérations menées par des membres individuels de l'OTAN hors du cadre de l'Alliance, comme ce fût le cas en 2003 de la guerre en Irak.**

Ainsi, **si la France avait été membre du commandement intégré, rien ne l'aurait obligé à intervenir en Irak !**

- **L'Allemagne qui est traditionnellement un des Etats les plus intégrés dans l'OTAN, s'est opposée avec vigueur au conflit irakien**, d'autres pays ont participé à la guerre puis ont quitté le théâtre des opérations selon les décisions souveraines prises par leur gouvernement (Espagne par exemple).
- Autres exemples : **la Turquie, pourtant présentée comme un pilier de l'OTAN, a refusé le survol de son espace aérien par les forces alliées lors du conflit irakien en 2003 !** De même la Grèce n'a pas participé aux opérations contre les Serbes lors de la guerre du Kosovo !
- L'Alliance est avant tout un lieu **d'acceptation du débat** avec ses alliés : les pressions existent, le débat existe, la solidarité existe... mais nul au final ne peut imposer son choix à un Etat qui ne souhaiterait pas s'engager.

Dans le discours aux Ambassadeurs, **le Président de la République a rappelé que « nos forces armées sont et resteront nationales et qu'elles ne seront intégrées dans aucune armée supra-nationale ».**

## **UN RETOUR POUR FAIRE QUOI ET A QUEL PRIX ?**

---

Pour peser et influencer :

- Etre présent là où les décisions qui engagent potentiellement la vie de nos soldats sont prises.
- L'Alliance atlantique est notre Alliance, elle est historiquement, politiquement, diplomatiquement et militairement un des aspects centraux de notre politique de défense : notre intérêt est donc de participer aux mécanismes de décisions en considérant que l'on pèsera plus à l'intérieur qu'en dehors.
- Mettre nos actes en conformité avec les faits puisque nous participons de fait à toutes les opérations de l'Alliance

Pour construire :

- Développer **la défense européenne** dans la continuité du travail déjà accompli (développement de structures, de capacités opérationnelles, mise en place d'opérations extérieures, développement d'une doctrine).
- Participer à la **nécessaire rénovation de l'Alliance** dans le cadre d'un monde multipolaire.

**Pour garantir notre sécurité en toute indépendance et dans le respect de notre souveraineté.**

Pour obtenir **un nouveau partage des postes à responsabilité au sein du commandement intégré** à la hauteur de notre engagement. Il est actuellement en cours de négociation entre tous les Alliés et ils seront attribués par **consensus**. Comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'OTAN lors de son audition par les Commissions de la Défense et des Affaires étrangères le 12 février 2009 : « ces décisions ne pourraient être prises qu'une fois la décision souveraine de la France formalisée ».

Le vice-président américain Joe BIDEN l'a confirmé lors de la conférence sur la sécurité de Munich le 7 février « Nous comptons que les nouvelles responsabilités de la France reflète sa contribution significative à l'OTAN et qu'elles permettent de renforcer le rôle de l'Europe dans l'Alliance. »

## **Une année 2009 décisive.**

Avril 2009 (3-4) : **Sommet de l'OTAN** à Strasbourg et Kehl. Ce sommet marquera le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord. A Bucarest le Président avait présenté cette réunion ainsi « ...Ce sera le symbole de l'amitié franco-allemande, de la réconciliation européenne et du partenariat transatlantique. **Cela viendrait conclure le processus de rénovation de la relation de la France avec l'OTAN** ».